

IAMGOLD TERMINE LE REMBOURSEMENT DE SON PRÊT À TERME ET REÇOIT UNE APPROBATION POUR EFFECTUER UNE OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Toronto (Ontario), le 9 décembre 2025 – IAMGOLD Corporation (NYSE : IAG) (TSX : IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») annonce qu'en date du 9 décembre 2025, la Société a mis en œuvre sa stratégie de réduction de la dette par le remboursement des derniers 130 millions \$ de son prêt à terme de privilège de deuxième rang, terminant le remboursement de son prêt à terme. Parallèlement, la Société annonce que la Bourse de Toronto (« TSX ») a approuvé son avis d'intention d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre ») afin d'acheter jusqu'à 57 000 000 de ses actions ordinaires, soit environ 9,92 % de son fonds public d'actions en date du 30 novembre 2025.

« Nous franchissons aujourd'hui une étape importante pour IAMGOLD : nous prenons des mesures décisives pour consolider davantage notre situation financière et améliorer notre flexibilité financière, de concert avec notre programme de rachat d'actions, qui souligne la confiance que nous avons en l'avenir de la Société et qui renforce notre engagement à créer de la valeur pour les actionnaires », a déclaré Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « Les occasions qui nous attendent en 2026 nous rendent enthousiastes : nous travaillons en vue de démontrer le potentiel d'agrandissement de Côté Gold tout en faisant progresser d'autres perspectives de création de valeur à Westwood, à Essakane ainsi qu'à notre complexe minier Nelligan en pleine croissance, au Québec. »

Le programme de rachat d'actions témoigne de la confiance de la direction dans la valeur à long terme de la Société et de son engagement à l'égard d'une affectation disciplinée du capital. Il reflète le point de vue d'IAMGOLD selon lequel le marché pourrait sous-évaluer les actions ordinaires de la Société (les « actions »), et le cours du marché des actions pourrait, de temps à autre, ne pas représenter adéquatement la valeur des activités, des actifs et des perspectives d'IAMGOLD. Dans de telles circonstances, le rachat d'actions représente un investissement relatif pour IAMGOLD, puisqu'une portion de la trésorerie excédentaire générée chaque année peut être investie afin de produire, par le moyen de l'offre, un rendement du capital attrayant ajusté au risque.

Au 30 novembre 2025, le nombre d'actions émises et en circulation d'IAMGOLD totalisait 575 475 425. Conformément aux règles de la TSX, le nombre maximal d'actions achetées par jour à la TSX dans le cadre de cette offre sera de 585 822 actions, soit 25 % du volume quotidien moyen des transactions des actions, représentant 2 343 290 actions, à la TSX pour les six mois terminés le 30 novembre 2025. Conformément aux lois applicables des États-Unis sur les valeurs mobilières, le maximum des achats quotidiens à la Bourse de New York (« NYSE ») dans le cadre de cette offre sera 25 % du volume quotidien moyen des transactions des actions durant les quatre semaines civiles précédant la date d'achat, sous réserve de certaines exceptions pour les achats en bloc.

IAMGOLD peut faire des achats, de temps à autre, sur le marché libre par l'entremise de la TSX et de la NYSE ou tout autre système d'échange alternatif canadien admissible sur lequel les actions sont cotées. La période de l'offre commencera le 12 décembre 2025 et se poursuivra jusqu'au 11 décembre 2026 ou à une date antérieure si la Société termine ses achats.

IAMGOLD achètera toute action au cours du marché au moment de l'acquisition, conformément aux règles et aux politiques de la TSX et de la NYSE ainsi qu'aux lois applicables sur les valeurs mobilières. L'achat d'actions dans le cadre de l'offre sera financé par les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation d'IAMGOLD, et ces actions acquises seront soit annulées, soit placées en fiducie afin de satisfaire aux obligations futures du régime d'incitation en actions de la Société. Bien que la Société ait actuellement l'intention d'acquérir ses actions dans le cadre de l'offre, elle n'est pas obligée de faire d'achats, et le nombre réel d'actions achetées et le moment de tout

achat seront à la discrétion de la Société. IAMGOLD n'avait pas d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités durant la période de 12 mois précédant la date du présent communiqué de presse et, par conséquent, aucune action n'a été rachetée ou annulée durant cette période.

On peut se procurer sans frais une copie de l'avis d'intention d'IAMGOLD d'effectuer une offre publique de rachat dans le cours normal des activités déposé à la TSX auprès de la secrétaire générale d'IAMGOLD.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest : Côté Gold (Canada), Westwood (Canada) et Essakane (Burkina Faso). En juin 2025, la mine Côté Gold a atteint sa capacité nominale de conception. Elle a le potentiel de figurer parmi les plus grandes mines d'or au Canada. IAMGOLD exerce ses activités à Côté Gold en partenariat avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel, y compris le complexe minier Nelligan situé au Québec (Canada). IAMGOLD emploie environ 3 700 personnes et est déterminée à entretenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse ou incorporés par renvoi, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futur de la Société, à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « maintenir », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prédire », « maintenir », « se concentrer », « axer », « prolonger », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « prospectif », « susceptible », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « probabilités », « prospects », « susceptible », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

Par exemple, les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse comprennent ceux qui se retrouvent notamment sous les rubriques intitulées « Au sujet d'IAMGOLD » et comprennent des énoncés relatifs à ce qui suit : les estimations de la réussite et des effets de l'offre, les effets du remboursement du prêt à terme de privilège de deuxième rang ainsi que la réalisation de ces estimations ; le rendement opérationnel et financier, y compris les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres dépenses ; le cours futur de l'or et d'autres marchandises ; les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les instruments financiers ; les stratégies de couverture ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs ; les préoccupations relatives à la sécurité et la sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur son rendement opérationnel et financier et sur sa situation financière ; la réglementation gouvernementale des activités minières (y compris la *Loi sur la concurrence* du Canada et les règlements associés à la lutte contre les changements climatiques) et les énoncés concernant les activités futures d'IAMGOLD liées au rachat d'actions dans le cadre de l'offre, y compris la quantité, le moment et la justification stratégique de ces achats.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques

commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; l'élaboration et l'exécution de stratégies visant à atteindre la vision et les cibles en durabilité de la Société ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (notamment le diesel, le mazout et l'électricité) ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités, y compris l'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis sur les produits canadiens ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à la prospection, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'affectation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de la prospection et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et les règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et les autres exigences concernant la décarbonation) ; l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* (Canada) ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les tempêtes violentes, les inondations, la sécheresse, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ;

la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses, les pandémies ou d'autres urgences de santé publique ; l'achèvement des transactions avec Northern Superior Resources Inc. et Mines d'Or Orbec Inc., y compris la réception des approbations requises pour les ententes proposées et les risques inhérents à la prospection, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle de la Société sur SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.com, ou le formulaire 40-F sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov/edgar, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.